



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE DE VINCENNES - LOT N°2B - SERRURERIE – FERRONNERIE PASSE AVEC LA SOCIETE FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ

**DÉCISION N° DM-22-111
EN DATE DU 28 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-20-303 du 24/11/2020 de signer le marché de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – lot n°2B - Serrurerie – Ferronnerie, avec un montant initial du marché de 514 084,70 € HT (616 901,64 € TTC) décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 229 726,20 € HT (275 671,44 € TTC) ;
- Tranche optionnelle n°1 : 116 892,50 € HT (140 271,00 € TTC) ;
- Variante exigée n°1 : 167 466,00 € HT (200 959,20 € TTC).

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de modifier la balance financière de l'entreprise de la tranche ferme - compris variante 1 exigée en moins-value ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 au marché de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – lot n°2B - Serrurerie – Ferronnerie avec la société FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ domiciliée – ZA du Pallis – 1 rue Pierre Hacquebec – 50 560 GOUVILLE SUR MER, représentée par Monsieur DUBOSCQ Thierry, Président Directeur Général.

Le montant de l'acte modificatif n°1 s'élève à - 6 382,50 € HT (-7 659,00 € TTC).

Compte-tenu du montant de l'acte modificatif n°1, le nouveau montant de la Tranche ferme – compris variante 1 exigée est porté à 307 076,70 € HT (368 492,04 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220328-lmc1H9456H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/03/2022
Date de Publication : 28/03/2022